



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050124

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 8711
N/REF : 4/05/2025 0H30 C:006991 I:26898
V/REF : Contrat N°008711 du 21/03/2012

SDC 'Le Tellus'
C/O JURI GESTION
12 RUE DE LA CAMILLE
69600 OULLINS

IMMEUBLE : LE TELLUS
20/28, RUE NARCISSE BERTHOLEY
1, RUE MARCEAU
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N20/28 N. BERTHOLEY/1 MARCEAU - FOSSE DE RELEVAGE/BAC DECANTEUR
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : _ JURI GESTION

POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA FOSSE ET DU BAC DECANTEUR

CONTROLE ET ENTRETIEN DES 2 POMPES DE RELEVAGE ET DU TABLEAU ELECTRIQUE

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 366,72

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2011	Valeur :	108,4
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050124

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	1/AN	125,12	125,12
1,00	Curage fosse de relevage et décanteur	1/AN	340,24	340,24
TOTAL H.T.				465,36
T.V.A. a 10,00%				46,53
TOTAL T.T.C.En EURO				511,89

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.